Trente-quatrième Année. - N° 341 UN NUMÉRO 15 CENTIMES. SAMEDI 7 DÉCEMBRE 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cⁱᵉ, place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 6 DÉCEMBRE 1889

UN ÉPISODE

de notre politique à l'Extérieur

Il est parfaitement établi aujourd'hui que l'Italie prétend suivre la procédure instituée par le traité de Berlin pour s'emparer d'une région indéterminée de l'Afrique qu'elle nomme «l'Ethiopie »; ensuite, que notre ministre des affaires étrangères M. Spuller, ayant reçu notification de cette prétention, en a accusé réception par une pièce officielle qui ne mentionnait pas les objections et réserves que l'intérêt français et la prudence diplomatique commandaient de formuler.

L'agence Havas nia ce dernier fait ; de tous les journaux de Paris, l'*Observateur français* fut le seul qui, contre ce démenti, en maintint l'exactitude. Plus tard, le *Temps* l'avoua, non sans essayer d'en atténuer l'importance. Que M. Spuller, qui s'est préparé à conduire les affaires étrangères de la France, en conversant avec une demi-douzaine de journalistes allemands dans les caves du café Frontin, n'ait pas embrassé du premier coup d'œil les conséquences de cette démarche de l'ambassadeur italien; qu'il n'ait pas compris dès l'abord, que les stipulations du traité de Berlin n'étaient nullement applicables au cas particulier qui lui était soumis; qu'il ait oublié que la France a, non seulement des droits réservés, mais des possessions effectives dans la contrée sur laquelle les Italiens étendent la main, — notamment la colonie d'Obock, la baie d'Adulis et autres points couverts par l'influence française; qu'il ait signé un document diplomatique sans se rendre compte de sa teneur ou de sa portée, rien de tout cela n'est surprenant. Nous n'en sommes *plus, malheureusement*, à compter les imprudences et les maladresses que nos hommes d'Etat d'occasion commettent dans le domaine de la politique extérieure.

Mais que M. Spuller, averti comme il l'a été, de l'importance de la question de droit national soulevée par les Italiens, ait persisté à considérer cette grave notification comme une affaire d'ordre secondaire ; que, dans son désir de prouver à M. Crispi sa bienveillance et sa docilité, il paraisse disposé à persévérer dans la voie où il s'est engagé par imprudence ou irréflexion, c'est ce qui semble à peine croyable. C'est pourtant ce qui est vrai, assure-t-on à l'*Observateur*. C'est en tout cas, contre quoi il faut protester avec la plus véhémente énergie.

Les Italiens prétendent avoir établi leur protectorat sur l'Ethiopie.

Or, qu'est-ce que l'Ethiopie ? Etymologiquement, c'est toute l'Afrique; géographiquement, ce n'est rien : *cela n'a jamais existé*. Toute l'Afrique, en effet, est habitée par des Ethiopiens, c'est-à-dire par des hommes à la face brûlée, mais il n'a jamais existé de région délimitée, même approximativement, jamais d'Etat organisé, même d'une façon rudimentaire, portant ce nom : l'Ethiopie.

Il faut remonter à Hérodote jusqu'à Pline pour avoir une notion un peu précise de ce que les Italiens pourraient englober dans leur nouvelle colonie africaine si les gouvernements européens sanctionnaient leurs prétentions. D'après ces géographes primitifs, l'Ethiopie serait tout le pays situé au sud de l'Egypte et de la Lybie, c'est-à-dire depuis la mer Rouge inclusivement à l'Est, jusqu'à l'Océan Atlantique à l'Ouest. C'est très vaste et surtout très indéterminé.

Aussi conçoit-on que les Anglais, qui savent la géographie et les Russes qui l'étudient, aient non seulement refusé de donner acte de la notification que le gouvernement italien leur a faite à cet égard, mais indiqué quelques objections sommaires à opposer à cette nouvelle manifestation de la mégalomanie crispinienne.

Ils ont laissé entendre, poliment mais fermement, que la possession de la mer Rouge n'était pas vacante, pas plus que le sud de l'Egypte et le sud de la Tripolitaine ; que le traité de Berlin avait eu pour objet, afin d'éviter toutes contestations futures entre nations civilisées, de délimiter d'une façon très précise, les territoires sur lesquels les puissances civilisatrices entendaient exercer leur action ; que le traité conclu par l'Italie avec le roi de Choa, en vertu duquel on attribue à ce personnage la souveraineté sur l'Ethiopie n'a aucune valeur internationale.

De ce côté, les Italiens n'ont pas insisté, que nous sachions. Mais du côté de M, Spüller — nous ne pouvons décemment écrire : du côté de la France — ils ont tenté, ils tentent encore de pousser jusqu'à ses conséquences logiques le premier avantage qu'ils avaient obtenu. Ravis d'avoir trouvé un ministre français d'aussi bonne composition, ils ont demandé, comme premiers gages d'une entente cordiale, quelques petites faveurs telles que l'interdiction du commerce des armes sur la cote de la mer Rouge pour nos nationaux, l'envoi d'instructions particulières au gouverneur d'Obock et autres préliminaires.

Nous ignorons si M. Spuller, mettant le comble à ses condescendances, leur a donné satisfaction sur ces derniers points. Ce que nous savons c'est que de telles façons de traiter nos affaires de l'extérieur nous couvrent de ridicule et — chose plus déplorable peut-être — provoquent à notre égard la défiance chez les nations dont nous aurions intérêt à gagner les sympathies et à nous ménager la coopération éventuelle. Ce que nous savons c'est qu'il faut que cela cesse.

Il serait temps que les gens qui s'efforcent d'hypnotiser M. Carnot en faisant miroiter constamment devant ses yeux, la perspective des périls dont l'environnent les amis plus ou moins sincères de M. le général Boulanger vissent leur influence décroître. *Il serait temps* que M. Carnot comprît, et fit comprendre, qu'il y a plusieurs manières de trahir son pays.

La trahison par ignorance ou par faiblesse est tout aussi inexcusable et souvent plus funeste que celle dont le mobile est l'intérêt.

DENIS GUIBERT.

LE RENDEMENT DES IMPOTS

Pendant le mois de novembre

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois de novembre 1889.

Les résultats accusent une plus-value de 4.889.700 francs par rapport aux évaluations budgétaires, et une augmentation de 4 051.100 francs sur le mois de novembre 1888.

Par rapport aux évaluations budgétaires il y a plus-value sur : les douanes, 415,500 francs; les contributions indirectes, 2 millions 899,000 fr. ; les sels 204,000 fr.; les sucres, 1.654,000 fr. ; les contributions indirectes (monopoles), 835,000 fr.; les postes, 1.138.200 fr.; les télégraphes, 263,900 francs.

Les moins-values portent sur : l'enregistrement, 1.834,500 ; le timbre, 341,500; l'impot de 3 0/0 sur les valeurs mobilières, 344,500.

Par rapport au mois de novembre 1888, il y a plus value sur : les contributions indirectes, 4,462,000; les sels 175,000 ; les sucres, 2,645,000 ; les contributions indirectes (monopoles), 723,100 ; les postes, 1,338,000 ; les télégraphes, 141,000.

Les moins-values portent sur : l'enregistrement, 2,231,000 ; le timbre, 610,500 : l'impôt de 3 0/0 sur les valeurs mobilières, 176,500 ; les douanes, 2,405,000.

LES SÉANCES D'HIER

Paris, 5 décembre. — Deux élections contestées, deux invalidations, tel est le bilan de la journée. La Chambre a des jours comme ça.

Nous sommes déjà à six invalidations et à une enquête. Ce n'est pas mal.

L'invalidation de M. Revest, qui a eu 5,000 voix de majorité, ne peut s'expliquer que par la volonté bien arrêtée de la majorité de tâter de nouveau le pouls des électeurs parisiens.

On prétend maintenant qu'il y a eu maldonnée le 6 octobre, et que le boulangisme, encore vivant à cette époque, est mort actuellement dans le département de la Seine.

Partant de ce principe, la plupart des députés boulangistes risquent fort, quelque soit leur majorité, de subir le sort de leur collègue, M. Revest.

Paris, 5 décembre. — *Nous annoncions, hier*, que M. Léon Say ferait ses débuts ou du moins sa rentrée au Palais-Bourbon en soutenant la validation *de son ami M. Thirion-Montauban*. Cette intervention n'a pas été heureuse. Une grosse majorité a invalidé le député de Bergerac, il est vrai qu'on a lu à la tribune une lettre tout au moins maladroite du candidat, mais ce n'est là qu'un détail.

Les radicaux et les opportunistes qui redoutent l'influence de M. Léon Say ont profité de l'occasion pour lui donner une première leçon, — c'est le mot de M. Pelletan qui, dans les couloirs, manifeste bruyamment sa joie — « M. Léon Say, dit-il, dans son *discours au café Riche s'élevait contre* les invalidations systématiques. Nous lui avons joliment répondu. »

Paris, 5 *décembre*. — *La discussion* d'aujourd'hui au Sénat a mis en relief deux faits : le premier, c'est le total des recettes encaissées actuellement par l'Etat, qui s'élèvent à la somme formidable de trois milliards soixante-quatre millions. Et dire que cela ne suffit pas à ces minotaures.

Le second, c'est que des crédits ont été demandés illégalement.

La commission du Sénat a contesté cette illégalité.

M. Blavier les a fait toucher du doigt, et quand M. Buffet demande une sanction, on lui répond : Nous n'en avons qu'une ; le refus de crédits.

Or, comme ils ont été dépensés, nous n'osons assumer une telle responsablité.

Instructif, édifiant spectacle.

EMIN-PACHA ET STANLEY

L'expédition envoyée par le *New-York Herald* à la rencontre de M. Stanley a rejoint l'explorateur à Msua le 29 novembre.

Voici la dépêche, à ce sujet, du correspondant du journal américain qui dirige l'expédition :

« Msua, 30 novembre. — Nous nous sommes rencontrés avec le grand explorateur hier, à cinq heures du soir. Lui et Emin-Pacha ont été très contents de nous voir et nous ont fait un accueil enthousiaste.

» Stanley et Emin-Pacha sont accompagnés de MM. Stairs, Parke, Jephson, Nelson, Bonney, du pharmacien Vitu Hassan, de la fille d'Emin et de 560 autres personnes, hommes, femmes et enfants, qui tous vont aussi bien que possible, si l'on tient compte de tout ce qu'ils *ont eu à supporter*.

» M. Stanley lui-même, malgré les fatigues et les privations qu'il a endurées, a bonne mine et se porte bien. Ses cheveux ont blanchi, sa moustache est grise et il a beaucoup changé. Il portait un vêtement *d'une étoffe grossière, mais confortable*. Sa tête était coiffée d'une casquette prussienne, et ses souliers étaient en toile de chanvre.

» Le pavillon américain, que j'avais été chargé de lui remettre, flotte à présent au-dessus de sa tente.

» Thé, café, tabac, quinine, tout en un mot, ce que le *Herald lui a envoyé* a été le bienvenu de M. Stanley, en son nom et comme interprète de ses compagnons, a grandement apprécié toutes les délicatesses dont ils avaient été tous privés depuis si longtemps et a vivement remercié de l'attention qui a inspiré cet envoi.

» Quant à Emin-Pacha, il a aussi bien supporté ce long et ardu voyage vers la côte. C'est un homme assez maigre et très brun de peau. Il porte des lunettes et a toute l'apparence d'un savant professeur. Il a des manières très modestes et au cours de notre entretien, il me déclara qu'il n'aspire à aucune récompense et n'a qu'un seul désire — celui de rester au service du khédive.

» J'ai remis au capitaine Casati les lettres et vêtements dont m'avait chargé pour lui le consul d'Italie à Zanzibar, et il a été très content de les recevoir. Il parait moins bien que les autres, et *son* visage porte les traces des fatigues qu'il a eu à endurer et qui, je crois, ont miné sa constitution.

» Tous les autres Européens vont bien.

» Emin et ses hommes ont reçu avec beaucoup de *reconnaissance* les provisions abondantes que leur a remises le baron de Gravenreuth, qui, avec une forte caravane, est arrivé ici de la côte conjointement avec l'expédition du *Herald*.

» Hier soir, le baron de Gravenreuth a offert, dans son camp, un diner à Stanley, Emin-Pacha, Casati et quelques autres personnes.

» Des discours ont été prononcés par le baron et par M. Stanley. Le premier a complimenté Stanley, Emin et leurs compagnons de la marche qu'ils ont accomplie avec tant de succès jusqu'à la côte.

» Il a ajouté que, grâce à eux, le temps n'est pas éloigné où la civilisation se rendra maîtresse de toute la région sauvage du continent africain.

» M. Stanley, dans sa réponse, a exprimé la satisfaction que ressentent lui et tous ceux qui l'accompagnent *d'avoir atteint enfin* des contrées civilisées et d'y avoir reçu un accueil aussi aimable que celui du baron de Gravenreuth et du *Herald*.

» Il a parlé avec éloge de l'entreprise allemande et de l'esprit de progrès qui a poussé cette grande nation à se mettre à la tête d'une œuvre ayant pour but de répandre les bienfaits de la civilisation.

Nous avons tous l'*intention de nous mettre demain* en route vers la côte. »

Les journaux de Londres publient une nouvelle lettre de Stanley au colonel J.-A. Grant, en date du 8 septembre 1888, et des extraits d'une lettre privée de M. Jephson.

La lettre de Stanley contient d'importants renseignements géographiques ainsi que les détails sur la position dans laquelle se trouvait Emin avant l'arrivée de l'expédition de secours.

Stanley raconte qu'Emin et le capitaine Casati ont grandement souffert de l'hostilité de Kabba Rega, roi d'Unyors qui, après avoir fait attacher le capitaine tont nu à un arbre, le chassa de ses Etats.

La lettre donne des détails sur l'arrestation et l'emprisonnement d'Emin et de Jephson et sur le danger qu'ils coururent d'être massacrés par les rebelles.

Dans sa lettre, M. Jephson relate sa captivité avec Emin, les scènes de désordres auxquelles se livrèrent les gens de ce dernier, révoltés et ivres. Il mentionne également l'arrivée d'Omar Saleh, l'envoyé du Mahdi, porteur de la lettre que l'on sait, où, dans un langage d'une si étrange ferveur religieuse, Emin était sommé de se convertir à l'islamisme.

On mande d'Alexandrie que le steamer égyptien *Mansourah* vient d'être envoyé à Zanzibar pour recevoir Emin-Pacha et Stanley.

Zanzibar, via Malte, 4 décembre. — Stanley est arrivé à Bagamoyo.

Un navire de guerre anglais est parti de Zanzibar pour le rehercher.

LE TARIF GÉNÉRAL EN INDO-CHINE

ET LES TISSUS DE COTON ET DE SOIE

Nous avons reproduit déjà la circulaire adressée aux chambres de commerce par M. Etienne, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, au sujet de la franchise à accorder aux tissus français, à leur entrée en Indo-Chine, sous la réserve de la production d'un certificat de fabrication. Nous croyons intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs les commentaires dont a accompagné cette circulaire, le *Travail national*, organe de l'association de l'Industrie française :

«*L'Association de l'industrie française* n'a cessé, depuis de longues années, de poursuivre avec ardeur l'institution, dans nos colonies, d'un régime économique plus approprié à ce qu'elle estime être les intérêts de la mère patrie et des colonies elles-mêmes, intérêts qui ne peuvent être séparés

» Dès 1884, *un premier succès a couronné* ses efforts. L'assimilation a été votée en ce qui concerne l'Algérie et nous ne sachions pas que notre grande possession méditerranéenne ait à se plaindre de ce qui a été fait.

L'année suivante, des tarifs de douanes ont été établis par les conseils généraux des colonies régies par le sénatus-consulte de 1866 : Réunion, Guadeloupe et Martinique, mais dans des conditions, à notre avis, bien insuffisantes et qui ne répondent qu'imparfaitement à ce que nous avons légitimement le droit de demander. Toutefois il faut constater que c'était un premier pas de fait dans la voie où nous désirons instamment voir entrer le gouvernement.

» Enfin, en 1887, après de vives instances faites par le représentant de l'industrie française, il a été décidé que le tarif général français, sauf *certaines réserves, serait appliqué, en Indo-Chine*, aux marchandises étrangères, les produits français demeurant exempts.

»Malheureusement les bons effets de cette mesure furent en partie paralysés par le règlement d'administration publique élaboré par le Conseil d'Etat et publié le 6 septembre 1887, lequel, en son article 3, porte ce qui suit : « Les marchandises importées de France et d'Algérie soumises au tarif général dans des conditions analogues à celles adoptées pour l'Indo-Chine, ne seront assujetties à aucune taxe..., etc., etc. »

» Et, développant cette thèse, une circulaire de M. le sous-secrétaire d'Etat aux colonies portait que les marchandises françaises *ou francisées* ne paieraient point de droits.

» Ce qu'il en résulta, nos lecteurs le savent. Des produits étrangers, européens, anglais, allemands et Suisses, vinrent se faire franciser, dans notre pays, par le paiement de la taxe du tarif conventionnel, puis s'en furent ensuite en Indo-Chine où, en vertu du décret du 6 septembre 1887, ils entrèrent en franchise, bénéficiant de la différence entre les taxes du tarif général et celles du tarif conventionnel.

» Des réclamations fort vives furent présentées à l'administration des colonies, à ce sujet; on lui démontra que cette tolérance annihilait, en partie, les bons effets de la mesure adoptée pour l'application du tarif général. Il fut répondu que la situation était difficile, la jurisprudence du Conseil d'Etat étant de considérer comme marchandise française toute marchandise ayant payé le droit de douane à l'entrée.

Il y avait une réserve, pourtant, dans le décret du 6 septembre, réserve contenue dans l'article 6 portant ce qui suit : « Les produits spéciaux taxés à un taux supérieur à celui du tarif général, paient intéralement les droits prévus par le tarif spécial, *déduction faite des droits qu'ils ont payés en France...*»

» Cela voulait dire qu'en dépit du paiement des droits du tarif conventionnel en France, il fallait payer le surplus à l'entrée dans la colonie. Les tissus de coton et de soie ayant été rangés dans cette catégorie des produits spéciaux surtaxés, par décret du 9 mai 1889, l'administration des douanes de l'Indo-Chine vient de décider que, pour ces objets, la totalité des droits sera perçue sur tout produit qui ne sera pas accompagné d'un certificat de fabrication française, délivré par le producteur lui-même.

» C'est une première satisfaction accordée aux intérêts francais, pour le coton et pour la soie. Nous espérons que la mesure sera étendue à tous les articles de fabrication française.

Rien de plus facile, en effet, que la francisation de ces articles, allemands et anglais, surtout, par le paiement des droits dans un port de la France; *pour les articles allemands*, cela les dérange à peine de leur voie. On a vu le péril et on va y porter remède.

Nous avons pour garanties de la bonne solution de cette question, le zèle et la très grande bonne volonté de M. le Sous-secrétaire d'Etat aux colonies, M. Etienne, en effet, se montre extrêmement soucieux de ce qui touche aux intérêts français, dans les colonies. Il vient de le prouver par l'adoption des mesures que nous rapportons ci-dessus et en saisissant le Conseil des ministres de la question de savoir si on ne pourrait les étendre à toutes les marchandises en exigeant, pour elles, comme ponr les cotonnades et les soieries, un certificat d'origine.

» *Nous espérons, pour notre part*, que la direction générale des douanes trouvera facilement le *modus agendi*. Ainsi l'industrie française aura reçu les *légitimes satisfactions* qu'elle désire et elle en saura un gré infini à M. Etienne qui aura accompli cette réforme si utile aux intérêts réciproques de la métropole et de la colonie.

» C'est d'un bon augure pour la grande œuvre de la réforme économique des colonies françaises.

» A. M. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du jeudi 5 décembre

Présidence de M. FLOQUET, président

L'élection de M. Robert Mitchell

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du 4ᵉ bureau sur l'élection de M. Robert Mitchell dans l'arrondissement de La Réole (Gironde).

M. Gotteron. — Je demande la parole.

M. Floquet. — La parole est à M. Gotteron.

M. Gotteron. — Les conclusions du rapport tendent à la validation, mais de *nombreuses protestations* ont été adressées à la questure contre cette élection, dans laquelle M. Robert Mitchell n'a obtenu que 672 voix de majorité.

Je demande donc à la Chambre d'ordonner une enquête. En effet, les amis de M. Robert Mitchell ont essayé d'effrayer les électeurs en répandant le bruit que Paris était en insurrection, que la guerre civile avait éclaté partout, et que les soldats se faisaient tuer pour maintenir l'ordre et cela par la faute du gouvernement.

Il est vrai que, devant le bureau, M. Robert Mitchell a protesté contre ces imputations qu'on lui attribue ; il ajoutait que, dès que le général Boulanger arriverait au pouvoir, les ministres ne seraient pas envoyés en prison, mais ailleurs.

M. Robert Mitchell. — Mais j'ai déjà protesté contre ces allégations. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. Gotteron. — Je suis surpris que vous ne vous soyez pas insurgé plustôt (Très-bien! très-bien).

M. Gotteron relève de prétendues faits de corruption; la chambre distraite n'écoute pas, à part quelques membres de la gauche qui applaudissent l'énumération des faits : nos honorables sont tout à leurs conversations.

M. Floquet, intervient. --- Comment ! dit-il, vous allez juger dans un instant et vous n'écoutez pas !

M. Gotteron. --- Il y avait même des bulletins marqués qui permettaient de reconnaitre si les électeurs avaient bien voté.

M. Robert-Mitchell, vivement. --- Vous avez de ces bulletins?

M. Gotteron. — Il y en a au dossier en tout cas, les protestations en font mention, (Exclamations ironiques à droite.)

La terreur a régné dans l'arrondissement de la Réole. (Rires à droite.) Et la multiplicité des faits prouve qu'il y a eu un plan d'ensemble.

M. Gotteron continue à prendre au sérieux son rôle de justicier, sans toujours plus de succès.

M. Gotteron. — Mais voici encore des manœuvres plus odieuses :

La République nationale, de Bordeaux, dans un article intitulé : « Droit à l'émeute », bafouait M. Laroze, concurrent de M. Mitchell ; le signataire demandait *quel châtiment* lui serait infligé après le succès de l'émeute.

L'article était de M, Jules de Larivière, ami politique de M. Mitchell. (Rumeurs à gauche.)

Robert Mitchell. — Mais j'ai toujours désavoué *l'article et je ne l'ai même connu* que par vous.

A gauche. — Oh ! oh !

M. Gotteron. — Dans un autre journal, le même auteur reproduisait les mêmes attaques contre le gouvernement et M. Laroze et accusait le grand-père de celui-ci d'avoir acquis des biens nationaux sans les payer.

Bien plus, le *Nouvelliste de Bordeaux* publiait le compte rendu d'un banquet donné en l'honneur de M. Mitchell par ses amis; il y disait que M. Mitchell avait déclaré qu'une très grande partie de l'honneur de son succès électoral revenait à M. de Larivière.

M. Robert Mitchell. — Parfaitement; c'est exact! très exact ! (Exclamations à gauche.)

M. Gotteron. — M. Robert Mitchell approuvait donc les attaques que j'ai signalées contre M. Laroze ?

Ce sont là des faits pertinents, s'ils ne sont pas absolument établis on peut faire une enquête. (Rires à droite).

Mais ce qui n'est pas contestable, c'est l'allégation que les impôts de la République allaient être augmentés de huit pour cent.

Il est vrai que M. Robert Mitchell a fait publier dans le *Nouvelliste de Bordeaux* un article rectificatif, mais cette rectification, loin d'être complète, contient de nouvelles attaques contre les finances de la République.

M. Roy de Loulay. — Attaques parfaitement justifiées (Très bien! à droite.)

M. Gotteron. — Je crois avoir prouvé que l'élection est viciée (exclamations ironiques à droite); il y a donc lieu, tout au moins, d'ordonner une enquête. Très bien, très bien, à gauche.)

M. François, rapporteur. -- La sous-commission a examiné tous les faits avec un soin scrupuleux et n'a pas trouvé qu'ils fussent établis. (Très bien, très bien, à gauche.)

Le bureau conclut à la validation.

M. Robert Mitchell. — La Chambre, Messieurs, est juge des élections et non des opinions. (Très bien, à droite.)

Je n'ai donc pas à faire de profession de foi, mais je tiens d'abord à démentir cette allégation d'après laquelle j'aurais manifesté l'intention de faire déporter tous les républicains, si mon parti arrivait au pouvoir.

Le fait est absolument faux, et est démenti par des protestataires dont la signature est légalisée.

Cette menace, je l'ai proférée dans une réunion pour une élection cantonale, où je fus d'ailleurs battu, ce qui prouverait que cette menace ne produisit pas un effet foudroyant en ma faveur. (On rit.)

Dès le lendemain de l'élection, une agitation était organisée en vue de l'annulation des opérations électorales, et M. Laroze, en revenant de Paris, annonçait que l'invalidation lui était promise. (Rires ironiques à droite.)

Le sous-préfet avait parié une morue *(sic)* (rires prolongés) que je serais battu ; il avait ajouté qu'il travaillerait si bien que je resterais sur le carreau. (Nouveaux rires.)

Il est vrai que depuis il refuse de payer, soutenant que son pari n'est pas perdu, tant que l'élection n'est pas validée.

On a même chansonné mon invalidation probable ; on a placardé des affiches où il était dit que mon *élection* c'était la guerre civile, la guerre étrangère.

Ces affiches sont signées par des maires et des adjoints, des fonctionnaires, des employés du gouvernement; un des signataires était même mort depuis deux ans. (Rires à droite.)

Et l'agent dont M. Gotteron invoque le témoignage pour faire invalider l'élection, qui est-il? Un incendiaire, un homme taré, trop connu dans le pays; toutes ses allégations sont d'ailleurs contredites par des personnes des plus honorables.

On a accusé mes amis d'avoir crié : « A bas les voleurs! » c'est une *erreur; ce sont* les amis de M. Laroze qui ont poussé ce cri; ils sont allés plus loin : la *Gironde* m'accusait de n'être pas Français; un autre journal me qualifiait de mi-produit anglais, mi-produit espagnol (on rit); d'autres m'accusaient d'être un voleur, d'avoir pour ami un homme qui a été accusé de tenir une maison de jeu, de n'avoir pas fait mon service pendant la guerre, d'avoir constamment voyagé dans les fourgons de l'empereur, comme matériel de cuisine, parmi les casseroles impériales. (Rires).

La vérité, et je demande pardon de le rappeler, c'est que pendant la guerre je me suis engagé comme zouave. (Très bien, à droite.)

On a parlé de distribution d'argent; il y a au dossier beaucoup de protestations d'électeurs qui affirment qu'on leur a offert de l'argent pour voter pour M. Laroze,

D'autres électeurs disent qu'on les a menacés de la privation du travail s'ils votaient pour M. Robert Mitchell.

M. Laroze, qui est millionnaire, a fait son élection l'argent à la main (protestations à gauche) ; il payait ses électeurs par des bons à toucher chez le percepteur. (Rumeurs à gauche.)

Vous avez lu ce que vous aviez, moi je lis ce que j'ai. (Très bien à droite.)

Mais j'arrive à la question cléricale. (Ah ! ah ! à droite.)

M. Gotteron. — Je n'en ai pas parlé. (On rit.)

M. Robert Mitchell. — *Je rappellerai seulement* qu'un curé a dit qu'on ne pouvait voter pour moi, parce que j'avais été excommunié deux fois. (Nouveaux rires.)

Quant à la pression officielle, un avoué soutient la candidature de M. Laroze, le parquet le laisse faire, un autre avoué vient défendre la mienne, on le menace de poursuites disciplinaires.

La Chambre appréciera.

L'orateur, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations d'un grand nombre de députés de la droite.

M. Gotteron. (Cris : oh! oh ! aux voix.).— M. Ro-

BOURSE DE PARIS

du vendredi 6 décembre

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
87 725	3 0/0	87 75	87 725	87 78
105 45	4 1/2 0/0 1883	105 45	105 45	105 45
94 85	Italien 5 0/0	94 80	94 825	94 875
17 85	Turc 4 0/0	17 95	17 98	17 90
466 5625	Egypte 6 0/0	466 56	....	466 87
72 3/4	Extérieure 4 0/0	72 21/32	72 5/8	72 5/8
87 3/4	Hongrois 4 0/0	87 7/8	87 13/16	87 13/16
66 1/8	Portugais 3 0/0	66 13/16	../..	66 3/16
97 3/16	Consolidés anglais	97 1/4	97 1/4	97 1/4
92 13/16	Russe 1880	92 7/8	92 1/4	92 7/8
92 3/4	Russe 1889	92 3/4	92 11/16	92 11/16
	Sociétés de crédit			
4150 .	Banque de France	4150 ..	....	4100 .
526 25	Banque d'Escompte	516 25	512 50	510 ..
806 25	Banque de Paris	....	....	807 50
1326 25	Crédit Foncier	1327 50	....	1327 50
467 50	Crédit Mobilier	467 50	....	468 75
687 50	Crédit Lyonnais	687 50	688 75	688 75
539 75	Banque Ottomane	532 50	....	533 75
	Chemins de fer			
1790 .	Nord	1790 ..	....	1787 50
1335 ..	Paris-Lyon-Méditer	1335 ..	....	1327 50
....	Orléans	....	....	....
525 ..	Autrichiens	522 50	....	522 50
288 75	Lombards	291 25	....	291 25
382 50	Nord Espagne	381 25	....	382 50
310 ..	Saragosse	307 50	....	308 75
	Valeurs diverses			
1438 75	Gaz Parisien	1430 ..	....	1437 50
40 ..	Métaux	....	....	....
65 ..	Panama	60 ..	....	62 50
2300 .	Suez	2297 50	2295 ..	2300 ..
	Mines			
402 ..	Rio-Tinto	401 25	....	400 ..
120 ..	Tharsis	....	....	....
....	de Beers	....	....	....

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 6 décembre 1889

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
87 60 ..	3 0/0	87 60 ..
91 55 ..	3 0/0 amortissable	91 50 ..
105 20 ..	4 1/2 0/0 1883	105 25 ..

BOURSE DE LILLE

du vendredi 6 décembre

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	...	107 .
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	...	117 .
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	...	510 .
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	...	515 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	...	411 ..
Lille 1887	392 ..	391 50
Armentières 1886	...	477 50
Armentières 1879	...	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	...	45 25
Tourcoing 1878	...	495 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	...	103 50
Département du Nord	...	104 25
Caisse de Lille (Verley Decroix et Cⁱᵉ	...	570 .
— — act. nouv.	...	1105 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cⁱᵉ	...	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cⁱᵉ, act. anc.	...	115
— — (act. n.), 250 fr. p.	...	297 50
Caisse Platel et Cⁱᵉ	...	350 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	...	550 .
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	...	410 ..
Compt. comm. Devilder et Cⁱᵉ, act. 1,000 fr.	...	1100 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	515 ..	515 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	...	1975 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	...	435 .
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	...	210 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	...	500 .
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	...	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grossin), 500, t. p.	...	150 .
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	...	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cⁱᵉ	...	500 .
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	...	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	...	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	...	3280 .
Denain et Anzin	400	400 ..
Obligations Nord	...	400 .
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	...	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	...	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr.	...	500 .
Chemins de fer économiques du Nord	...	430 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Emin-Pacha en danger de mort
Une chute grave

Londres, 6 décembre. — On télégraphie de Zanzibar au *Standard* de ce matin que la nuit dernière, *Emin-Pacha, qui est très myope*, est tombé d'une fenêtre et s'est fracturé le crâne.

Son état est très grave.

Tous les médecins renoncent à le sauver, à l'exception du docteur Parke qui a encore de l'espoir.

On ne croit pas dans tous les cas, qu'il puisse quitter Bagamoyo avant dix jours.

La diplomatie brésilienne

Le *Gaulois* publie la note suivante :

« On nous annonce, à la dernière heure, que le baron de Itaiuba, ancien secrétaire de la *légation* du Brésil à Paris, actuellement ministre du Brésil à Rome, serait nommé représentant de la République du Brésil à Paris, en remplacement du baron de Pénedo.

» *Nous ignorons* si le baron de Itajuba a accepté ce nouveau poste. »

Une lettre de M. Alibert

Un journal de Paris publie la lettre suivante :

« Monsieur le directeur,

» Les journaux boulangistes annoncent que j'ai été expulsé du Cercle militaire. Le fait est faux.

» Non seulement il est faux, il est impossible. Tant que *je serais officier*, j'aurais le droit de faire partie du Cercle militaire et j'en ferai partie.

» Il n'y a qu'une personne qui ait le droit de m'enrayer, c'est M. le gouverneur de Paris, et je sais qu'il ne consentira pas à frapper un homme qui n'a fait qu'une chose : apporter sa pierre à l'œuvre de la défense de l'ordre public et de la liberté.

» *Agréez, monsieur, l'assurance de toute ma considération.*

» P. ALIBERT.»

La langue française en Russie

Saint-Pétersbourg, 6 décembre. — La dernière circulaire de l'administration impériale des postes et télégraphes russes prescrit que toutes les adresses des lettres, colis et télégrammes à destination de l'étranger soient écrites en langue française.

L'administration ne répond pas de l'expédition, si l'adresse est écrite dans une autre langue.

C'est une riposte directe à l'Allemagne, qui a germanisé, dans son administration postale, tous les mots français qui sont devenus d'un usage international.

Les socialistes allemands. — M. de Bismarck n'est pas content

Berlin, 6 décembre. — La commission de la loi sur les socialistes a repoussé en deuxième lecture le paragraphe 24 relatif aux expulsions. Elle a approuvé intégralement le reste du projet par 13 voix contre 8,

M. de Bismarck a déclaré qu'il retirerait le projet de loi contre les socialistes plutôt que de céder sur l'article donnant au gouvernement le droit d'expulsion.

L'affaire Gouffé

Paris, 6 décembre. — Nous avons annoncé que la malle de Millery aurait été reconnue à Londres. M. Goron avait aussitôt envoyé le brigadier Soudais à Londres, *pour contrôler la nouvelle*. Cet agent était porteur d'une photochromie représentant la malle. M. Goron a reçu hier du brigadier Soudais une dépêche lui annonçant que la malle était reconnue. Il est possible, néanmoins, pour qu'il ne demeure aucun doute, que la malle de Millery soit expédiée à Londres.

Quoi qu'il en soit, il paraît désormais établie que la malle de Millery a été achetée à Londres par l'agent d'affaires Eyraud et par sa maîtresse Gabrielle Bompard,

Ce point est extrêmement important, car il lève en même tomps tous les doutes qui pouvaient subsister l'identité du cadavre découvert près de Millery.

Le téléphone de Pest à Prague

Paris, 6 décembre. — On vient de faire les essais de la plus longue ligne téléphonique d'Europe. C'est la ligne qui *relie Pest à Prague et qui n'a* pas moins de 600 kilomètres de long. Les essais ont parfaitement réussi.

Une singulière affaire

Nimes, 6 décembre. — L'autorité militaire vient de procéder à l'arrestation du nommé Boinjoly qui pour se soustraire au service militaire, fit une fausse déclaration, se disant fils aîné de veuve, bien qu'ayant un frère plus âgé, qui habite à St-Gilles, près de Nimes.

Boinjoly, le plus jeune, était venu se fixer à Nimes avec sa mère, et sa déclaration avait paru justement fondée. En conséquence, dispensé dernièrement du service militaire, il fut appelé pour accomplir sa période d'instruction de deux mois.

Pendant ce service, une dénonciation fut faite au parquet et l'enquête a démontré la supercherie.

Le dossier vient d'être transmis au ministre de la guerre.

DERNIÈRES NOUVELLES LOCALES

LE PARRICIDE DU RAVERDI

A ROUBAIX

(De notre correspondant spécial)

Nous recevons les dépêches suivantes, donnant la suite du compte-rendu de l'audience :

Douai, 6 décembre, 2 h. 47 soir. — Voici l'interrogatoire de l'accusé :

D. Accusé, levez-vous.—Vous êtes noté comme paresseux et ivrogne.

R. Vandomme, vivement : j'ai de l'amour propre et je ne suis pas un homme d'argent. J'aime ma femme et mes enfants. Quand l'accusation sera injuste, je la contesterai, jusqu'au dernier soupir. Comme dans les élections on fait tout dire pour un verre !

L'accusé interrompt le président à chaque mot.

D. Laissez-moi vous interroger.

R. Oui, je vous écouterai toujours avec respect.

D. Vous avez maltraité votre première femme; vous l'avez rendue malheureuse.

R. Elle était brave comme un drapeau, *mais donnait* trop facilement de l'argent à son frère.

D. Le jour de l'enferrement de votre mère, vous avez dit qu'il faudra que le vieux marche plus droit désormais, sinon que vous le tueriez. Vous parliez de votre père...

R. Cela est faux. J'aime ma femme et mes enfants; cela a toujours été ma devise. Je suis un de ces braves de l'antiquité !

D. Vous avez épousé Henriette Vandamme en secondes noces, malgré sa moralité mauvaise, en légitimant son enfant. Votre père avait pourtant 350,000 fr. en immeubles. Votre pére, avec lequel vous habitiez, et votre nouvelle femme criaient souvent : A l'assassin !

R. C'étaient leur habitude. C'étaient des esprits un peu furieux!

Le président insiste sur les violences de l'accusé antérieures au crime.

Il parle aussi des condamnations de ce dernier à un mois de prison, en correctionnelle, et à trois jours, en simple police, pour brutalités.

L'accusé répond que son père lui faisait une situation pécuniaire difficile ; faute d'argent, il ne pouvait pas s'enivrer.

D. Votre femme a fait prononcer contre vous une séparation de corps et a été habiter un autre domicile, où votre père s'est retiré à son tour, en payant à sa belle-fille une pension de cinquante francs par mois. A partir de ce moment, vous avez montré une vive jalousie contre lui.

R. Je suis allé à leur porte demander aprés ma *femme* ; il *n'y a rien de plus* grand que Dieu, sa femme et ses enfants.

D. Rien n'a justifié vos accusations odieuses contre votre père et votre femme. Vous avez invoqué le propos suivant de votre père : « Les enfants de mon fils ne sont pas les siens, je leur donne le nécessaire: ce sont les miens, » cela voulait dire que votre père avait adopté votre famille.—L'accusé ne répond pas.

Le président en arrive aux menaces de l'accusé; la veille du crime, vous avez dit que, si votre chemise connaissait votre secret, vous la brûleriez.

R. Je n'ai jamais fait de mal, même à un moineau. —L'accusé parle de tout avec volubilité. Le président l'interrompt, et il répond toujours : « Oui, avec respect, »

D. Le jour du crime, votre père étant passé avec une brouette, vous l'avez suivi pour le tuer.

R. Mon père me *donnait seulement* une assiette de soupe, et quatre sous par jour.

D. Vous avez prétendu vous être mis à genoux devant votre père pour obtenir votre réconciliation avec votre femme; cela est démenti par les témoins. Votre père était favorable à cette réconciliation.

R. Cela a été superficiel, et je protesterai jusqu'à mon dernier soupir. *Il va venir un témoin*, un fainéant, dont la sœur a mis son enfant dans un poële. Pour moi, le ciel est ouvert ; j'aime ma femme ; j'en suis le propriétaire ; il me la faut avec mes enfants. Peu m'importe l'argent !

D. Vous avez injurié votre père, puis, l'avez porté dans votre maison.

R. Je l'ai suivi cemme un chien, je me suis encore prosterné devant lui, lui redemandant sa proie.

D. — Vous l'avez frappé de quatorze coups de couteau, et, à un moment donné, pour retirer la *lame encastrée dans le crâne*, vous avez dû faire un mouvement de boucher.

R. Je ne sais rien; j'étais fou de désespoir.

En résumé, l'accusé fait plus de protestations d'amour pour sa femme que pour son père.

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

6 décembre.

ROUBAIX-TOURCOING. — Les transactions sont importantes aujourd'hui, mais les cours accusent de la faiblesse, surtout pour les mois éloignés du contrat n° 1.

On a traité 380,000 kil. comme suit :

Caisse de Liquidation de Roubaix-Tourcoing, contrat n° 1 : sur décembre 15,000 kil à 6.42 1/2, 10,000 à 6,40,

Sur janvier 5,000 kil. à 6,35 ; 5,000 à 6,32 1/2 ; sur février 5,000 à 6,25, 20,000 à 6,22 1/2 ; sur mars 5,000 à 6,17 1/2, 35,000 à 6,15.

Sur avril 10,000 kil. à 6,15, 10.000 kil. à 6,12 1/2; sur mai 5,000 k. à 6,12 1/2, 20,000 à 6,10; sur juin 15,000 kil. à 6,10 ; sur juillet 15,000 k. à 6,10; sur août 5,000 k. à 6.12 1/2, 5,000 à 6,10.

Sur septembre 15,000 k. à 6,12 1/2, 10,000 à 6,10, 5,000 à 6,05 ; sur octobre 5,000 kil. à 6,12 1/2, 15,000 à 6,10, 5,000 à 6,07 1/2, 5,000 à 6,05 ; ensemble 245,000.

Contrat n° 2: sur mars 25,000 kil. à 6,02 1/2; sur avril 30,000 à 5,97 1/2; sur mai 15,000 à 5,97 1/2; ensemble 70,000 kil.

Caisse de liquidation de Tourcoing. Contrat n. 1 : sur janvier 5,000 kil. à 6,30; sur février 5,000 kil. à 6,25, 10,000 à 6,22 1/2; sur mars 20,000 kil. à 6,17 1/2, 25,000 à 6,15; ensemble 65,000 fr.

ANVERS. — Les cours sont faibles, on a traité en totalité 290.000 kil de peignés allemands au prix moyen de 6.15.

Après bourse la hausse s'est accentuée et a atteint jusque 10 centimes : c'est ainsi qu'on a noté 140,000 kil. sur août à 6,02 1/2.

LE HAVRE. — Mrrché soutenu aux prix de cloture d'hier. Ventes 175 balles.

Les cours n'ont pas varié en clôture. Le marché est facile : on reste généralement achetenr.

Ventes du jour 300 balles.